

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 février 2023

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 14 février 2023 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté M. Jacques Pelchat  
M. Marc Champagne M. Kévin Champagne

Sont absentes: Mme Stéphanie Gauthier Mme Geneviève Marchand

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gervais Pellerin, maire.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

### **1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intersersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de janvier 2023
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de janvier 2023
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Adoption | Second projet de règlement N° 220-2023 modifiant le relatif aux usages conditionnels N° 189-2018 afin d'encadrer les établissements de résidences principales
- 10- Avis de motion et présentation | Règlement N° 221-2023 relatif à la démolition d'immeubles
- 11- Adoption | Règlement N° 221-2023 relatif à la démolition d'immeubles
- 12- Contribution et frais informatiques pour Réseau Biblio
- 13- Demande d'appui à Villeroy | Redécoupage électoral fédéral
- 14- Demande d'appui | Bâtiments patrimoniaux – Municipalité de la Présentation
- 15- Soutien financier | Musée du Bronze
- 16- Soutien financier | Résidence Dublin
- 17- Soutien financier | Les Habitations Ambroise-Fafard
- 18- Aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | chemin des Cèdres
- 19- Aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | rue Champêtre
- 20- Aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | route du Lac-Joseph
- 21- Aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | Secteur Bécancour
- 22- Aide financière pour l'entretien d'un chemin privé | route du Domaine
- 23- Participation financière | Association des riveraines et riverais du Lac Joseph
- 24- Programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable
- 25- Rétrocession | 28, rue des fondeurs
- 26- Mandat MRC | Travaux cours d'eau | chemin Hamilton
- 27- Demande d'usage conditionnel | 40, ch. de la Seigneurie
- 28- Varia
- 29- Période de questions
- 30- Levée de la séance

R-026-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 février 2023

Présence spéciale des membres de mères au front accompagnés de quelques enfants pour remettre la chaise des générations afin de venir conscientiser les membres de conseil à toujours avoir en tête l'avenir des enfants dans les décisions prises autour de la table.

2- **INTERVERSION DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-027-02-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le maire Monsieur Gervais Pellerin soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

3- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023**

R-028-02-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

4- **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2023**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de janvier 2023.

5- **APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE JANVIER 2023**

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de janvier est de : 429 409.56 \$

R-029-02-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

6- **COURRIER**

*Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.*

7- **RAPPORT DE VOIRIE**

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de janvier 2023.

8- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9- ADOPTION | SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°220-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS N°189-2018 AFIN D'ENCADRER LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCES PRINCIPALES (ERP)**

**ATTENDU QUE** le Règlement N°220-2023 vise à interdire l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans une zone visée, nonobstant toute autre indication à la grille des usages et des normes d'implantation du règlement de zonage en vigueur ;

**ATTENDU QUE.** Le modèle de règlement, la liste de chacun des règlements et le plan des zones visées sont joints à la présente résolution.

R-030-02-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** le Règlement N°220-2023 modifiant le Règlement d'usage conditionnel N°189-2018 afin d'encadrer l'usage d'hébergement touristique dans une résidence principale dans diverses zones soit adopté tel que présenté.

**QUE** soit tenu un registre afin que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**10- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION | RÈGLEMENT N°221-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

➤ Point reporté

**11- ADOPTION | RÈGLEMENT N° 221-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

➤ Point reporté

**12- CONTRIBUTION ET FRAIS INFORMATIQUES POUR RÉSEAU BIBLIO**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin est membre du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution s'établit à 5,94\$ avant taxes par citoyen et que nous comptons 948 citoyens dans notre municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais informatiques pour le soutien et l'accès à la base de données sont de 1 021,14 \$ avant taxes ;

R-031-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité accepte de verser 6 652,26 \$ avant taxes au Réseau Biblio pour la contribution municipale de 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**13- DEMANDE D'APPUI À VILLEROY | REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL**

**ATTENDU QUE** le projet de redécoupage électoral fédéral prévoit que, dans la MRC de l'Érable, la Municipalité de Villeroy se verrait dorénavant intégrée dans la nouvelle circonscription de Bécancour-Saurel-Odanak ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 février 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Villeroy désire demeurer rattachée au district de Mégantic-L'Érable, dont l'ensemble des municipalités de la MRC de l'Érable font partie ;

R-032-02-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness appuie la volonté de la Municipalité de Villeroy de demeurer dans le district électoral fédéral de Mégantic-L'Érable ;

**DE** transmettre une copie de la présente résolution au député du comté de Mégantic L'Érable, M. Luc Berthold.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **14- DEMANDE D'APPUI | BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

**CONSIDÉRANT** les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le Programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC de Maskoutains, datée du 16 novembre 2022 ;

R-033-02-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** la Municipalité d'Inverness appuie la démarche de la Municipalité de la Présentation en adoptant cette résolution ;

**DE** demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**15- SOUTIEN FINANCIER | MUSÉE DU BRONZE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration du Musée du Bronze d'Inverness demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2023 pour la continuité et l'évolution de leurs activités;

R-034-02-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 7 000 \$ au Musée du Bronze pour l'année 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**16- SOUTIEN FINANCIER | RÉSIDENCE DUBLIN**

R-035-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 499 \$ à la Résidence Dublin pour l'année 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**17- SOUTIEN FINANCIER | LES HABITATIONS AMBROISE-FAFARD**

R-036-02-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 5 977 \$ à la Résidence Ambroise-Fafard pour l'année 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**18- AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | CHEMIN DES CÈDRES**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé du chemin des Cèdres pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2023 ;

R-037-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 1 583.00 \$ aux propriétaires et/ou résidents du chemin des Cèdres pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 février 2023

**19- AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | RUE CHAMPÊTRE**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé rue Champêtre pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2023 ;

R-038-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 2 157 \$ aux propriétaires et/ou résidents des chemins privés rue champêtre pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**20- AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | ROUTE DU LAC JOSEPH**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du chemin privé route du Lac-Joseph pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2023 ;

R-039-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 6 788 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Lac-Joseph pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**21- AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | SECTEUR BÉCANCOUR**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 février 2023

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du secteur Bécancour pour le chemin privé de la Rivière-Bécancour, chemin Bellevue, rue McMillan et rue du Sous-Bois pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ces chemins pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2023 ;

R-040-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 4 820 \$ aux propriétaires et/ou résidents du secteur Bécancour qui comprend les chemins privés de la Rivière-Bécancour, du chemin Bellevue, de la rue McMillan et de la rue du Sous-Bois pour l'entretien de ces chemins, pour l'année 2023 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **22- AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ | ROUTE DU DOMAINE**

**CONSIDÉRANT** la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires et/ou résidents du secteur route du Domaine pour l'obtention d'une aide financière pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères de la Politique adoptée par la Municipalité le 2 décembre 2019 sont satisfaits ;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Municipalité pour l'année 2023 ;

R-041-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness octroie une aide financière au montant de 1 094 \$ aux propriétaires et/ou résidents de la route du Domaine pour l'entretien de ce chemin pour l'année 2023 ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution, notamment quant au versement du montant de l'aide financière, conformément à la Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **23- PARTICIPATION FINANCIÈRE | ASSOCIATION DES RIVERAINES ET RIVERAINS DU LAC JOSEPH**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2023 ;

R-042-02-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

### Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 14 février 2023

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 050 \$ à l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph pour des dossiers touchant la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Joseph.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

#### **24- PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES TUBULURES ACÉRIQUES DE LA MRC DE L'ÉRABLE**

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable a mis en place un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole ;

**ATTENDU QUE** selon le Décret 933-2022 (1er juin 2022) du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, la tubulure acéricole sera assujettie à une REP à partir du 30 juin 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness souhaite encourager les acériculteurs établis sur son territoire à utiliser le site de dépôt destiné à la récupération plutôt que le site d'enfouissement ;

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy et la ville de Princeville ont signifié leur intérêt à participer au programme de récupération de la tubulure acéricole;

**ATTENDU QUE** des frais de 32\$ par mètre cube seront chargés à la Municipalité pour les acériculteurs exploitant une érablière sur leur territoire par A. Grégoire et fils pour la récupération des tubulures ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité refacturera le coût de dépôt dans les comptes de taxes aux utilisateurs de l'année précédente ;

**ATTENDU QUE** les acériculteurs situés en zone verte et possédant un enregistrement au niveau du MAPAQ auront accès à un crédit de taxes agricoles ;

R-043-02-2023 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

**QUE** la Municipalité d'Inverness participe au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable ;

**QUE** la Municipalité d'Inverness s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures ;

**D'autoriser** la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document pour donner application à la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

#### **25- RÉTROCESSION | 28, RUE DES FONDEURS**

R-044-02-2023 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Marie-Pier Pelletier, directrice générale ainsi que M. Gervais Pellerin maire à signer l'acte de rétrocession pour la propriété du 28, rue des Fondeurs, devant Me Lyne Pineault, notaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**



**26- MANDAT MRC | TRAVAUX COURS D'EAU | CHEMIN HAMILTON**

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée par le Service d'ingénierie de la MRC de L'Érable auprès du Service d'hygiène du milieu dans le but de vérifier la cartographie ainsi que le lit d'écoulement d'un cours d'eau sur le chemin Hamilton en prévision de travaux de réfection de ce même chemin ;

**ATTENDU QU'**après vérification, il a été déterminé que le lit d'écoulement était un cours d'eau au sens propre du règlement de la MRC ;

**ATTENDU QU'**il a été déterminé que, pour rétablir l'écoulement régulier dans le ponceau du chemin, un entretien sur une distance d'environ cinquante mètres serait bénéfique ;

**ATTENDU QUE** la préparation de plans et devis ainsi que l'obtention d'une déclaration de conformité du ministère de l'Environnement et des Changements climatiques sont nécessaires pour réaliser ces travaux ;

R-045-02-2023 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

**QUE** le conseil de la Municipalité demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge la préparation des plans et devis ainsi que les autorisations nécessaires pour la réalisation de travaux de cours d'eau du chemin Hamilton ;

**QUE** tous les coûts liés à ces travaux seront appliqués à la subvention du MTQ relatif aux travaux du chemin Hamilton le cas échéant, dans le cas contraire la municipalité assumera les frais.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**27- DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS | 40, CHEMIN DE LA SEIGNEURIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'usage de résidence de tourisme est visée par le règlement N°200-2020 relatif aux usages conditionnels afin d'encadrer la location à court terme pouvant s'avérer incompatible avec leur milieu et atténuer les impacts liés à l'opération pour ce type d'usage;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a soumis la majorité des documents requis et que ceux-ci ont été étudiés par les membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la description de la demande est conforme à celle relative au règlement de résidence de tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a formulé clairement ses engagements à l'activité de résidence de tourisme et aux dispositions qui encadrent le bon fonctionnement de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne comporte pas d'éléments majeurs portant sur l'impact de l'activité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réception de quelque avis négatif du voisinage fasse à cette demande d'usage conditionnel dû au potentiel de déranger la présente tranquillité du secteur en raison du fort potentiel de nuisances que les locations peuvent apporter;

R-046-02-2023 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

**QUE** le conseil municipal d'accepte cette demande d'usage conditionnel sous la condition suivante :

**QUE** le demandeur fournisse les documents relatifs à la conformité de son installation septique afin de vérifier qu'il est conforme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**28- VARIA**

**29- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**30- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-047-02-2023 Proposé par le conseiller M. Kevin champagne

**QUE** la séance soit levée à 19 h 41.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Pelletier  
Directrice générale et greffière-trésorière